

N°6 Espace

Communauté de Communes

Festimucho

Communautaire

Mars 2006



Les Marches du Velay

L'Essence de l'Harmonie

Patrimoine

Les gorges de Bilhard

Monistrol



A Monistrol, deux ruisseaux encerclent le centre ville : au nord le St Marcellin et à l'ouest le Piat. La confluence de ces deux cours d'eau forme le ruisseau de Foletier qui se jette dans la Loire. Situées sur les rives du Piat, les gorges de Bilhard, site mégalithique, forment une échancrure profonde sur le plateau monistrolien entre les villages du Pinet et de Chaponas. Deux lieux-dits bordent ces gorges : le Fonza de Bilhard et les côtes de Bilhard. La nature encaissée et accidentée des gorges, dominées par d'énormes rochers, font de ce lieu une source de légendes et d'histoires mais aussi de visites extraordinaires et insoupçonnées.

La légende nous conte l'histoire d'Antoine le Bon Ermite qui habitait une grotte située au fond des gorges. Lorsque qu'Antoine priait, son ennemi, Bilhard le Vindictif, faisait dévaler avec fracas d'énormes blocs de pierres. Un ange, excédé par cette animosité, stoppa un jour dans leur élan les rochers qui, depuis, sont restés en équilibre. Cet



ange transforma également Bilhard en un moine à robe de pierre. Et la légende rejoint ainsi l'existant... Au détour du sentier pédestre qui longe les gorges de Bilhard ont peut aisément apercevoir le "fameux" menhir d'une vingtaine de tonnes, tenu en équilibre à l'aplomb du vide. Plus bas, on découvre un tumulus de rochers surmonté d'une pierre plantée qui, à l'époque du néolithique, symbolisait la plupart du temps une sépulture. C'est sur ces vestiges que, bien plus tard, naîtra le village gaulois.

Au delà de la dimension historique des lieux, les gorges de Bilhard sont aujourd'hui encore un site unique resté sauvage. Le promeneur est vivement invité à découvrir ses mystères et sa nature préservée.

Pour ce faire, une randonnée pédestre d'environ une heure s'offre à lui. Depuis le château, prendre en direction du Pinet. Au pont du Pinet, suivre la route sur 800 mètres puis, entre deux propriétés situées à la hauteur du Clos des Zéphirs, prendre le chemin à gauche. 50 mètres plus loin, face à un magnifique point de vue sur la vallée de la Loire, prendre à gauche. Le sentier débute là par une descente agrémentée de petites marches. Au ruisseau, il est possible de longer le Piat jusqu'à la confluence du St Marcellin puis, après le moulin, d'aller jusqu'aux cascades, superbes. Il faut ensuite revenir sur ses pas, emprunter la passerelle et remonter pour arriver près de la roseraie située à l'entrée du village de Chaponas. Il faut alors suivre le chemin sur 500 mètres pour rejoindre l'entrée de la piscine puis continuer tout droit par le chemin du Poudrier et les Côtes de Bilhard pour fermer la bouche en revenant au château. Il est conseillé de prévoir de bonnes chaussures et de ne pas s'aventurer dans les ruines.

À l'heure où un certain nombre de réalisations se concrétisent et où d'autres se profilent, il nous appartient, citoyens et communes, d'assumer pleinement pour les uns nos désirs, pour les autres nos choix.

2006, une année charnière



Année charnière dans l'histoire de notre jeune communauté, 2006 connaîtra un certain nombre de décisions et d'évènements fondamentaux. La montée en puissance du secteur "enfance-jeunesse" va se poursuivre avec l'inauguration du pôle de St Pal de Mons et le démarrage des projets à Beauzac, à La Chapelle d'Aurec, à Monistrol sur Loire, à S^{te} Sigolène et aux Villettes.

Obligatoire depuis le début de cette année, le Service d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) devra être mis en place par notre collectivité avec, comme objectifs imposés par la loi, le contrôle des installations neuves et la mise aux normes éventuelles des installations existantes. La communauté peut pour ce faire choisir de créer son propre service ou de le déléguer à un syndicat. Dans tous les cas, il devra être financièrement autonome ce qui impliquera une nouvelle contribution pour les concitoyens concernés.

Concernant la culture, une réflexion a été engagée depuis plusieurs mois sur l'éventuelle prise, par la communauté, de la compétence "musique-danse". La commission, composée des responsables des écoles de musique a fait un travail remarquable en lien étroit avec les services communautaires et ceux du Conseil Général. Il semble que nous soyons arrivés à un palier en ce qui concerne l'enseignement musicale et chorégraphique et les activités qui s'y rapportent. Tous les acteurs qui sont investis dans ces domaines attendent à présent une réponse des Marches du Velay.

Autre attente avec le projet de centre nautique déclaré en 2005 d'intérêt communautaire. Soucieux de créer un équipement structurant susceptible de rayonner sur le nord-est du Velay, et d'unir nos moyens, nous avons négocié avec nos voisins de la communauté de communes Loire Semène. Saluée par beaucoup, cette initiative a malheureusement fait long feu et notre communauté se retrouve aujourd'hui seule pour envisager une solution adaptée à ses besoins et à ses moyens.

Concernant les ressources de la communauté, la réforme de la taxe professionnelle unique (TPU) votée lors de la dernière loi de finances à l'Assemblée Nationale, apporte une nouvelle inquiétude liée à la crainte d'une stagnation, voire d'une baisse, des revenus. Incertitude également du côté de la Caisse d'Allocations Familiales qui finance les contrats "petite enfance" et "temps libre" et qui n'est pas en mesure aujourd'hui de confirmer ses engagements.

Face à cette évolution, l'une des possibilités d'amélioration réside dans la consolidation et le développement du tissu économique local avec notamment la création de nouvelles zones d'activité. Il nous faudra également faire des choix en matière de fiscalité mais également lors de la négociation des futures contrats avec le Département et la Région pour donner au projet du centre nautique la place qu'il mérite.

À l'heure où un certain nombre de réalisations se concrétisent et où d'autres se profilent, il nous appartient, citoyens et communes, d'assumer pleinement pour les uns nos désirs, pour les autres nos choix.

Louis SIMONNET

Président de la Communauté de Communes
Maire des Villettes

Amélioration de l'habitat...

l'opération se poursuit

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.)

Renseignements

CAL PACT ARIM 43

33 boulevard Président
Bertrand
43000 Le Puy en Velay

Tel. 04 71 09 14 07

ANAH

Agence Nationale pour
l'Amélioration de l'Habitat
13, rue des Moulins
43000 Le Puy en Velay

Tel. 04 71 05 83 56

Les objectifs définis par la collectivité sont triples :

- Développer une offre de logements à loyers maîtrisés, en particulier à destination des jeunes et des personnes âgées, en invitant les propriétaires bailleurs à opter pour le conventionnement.
- encourager le maintien à domicile grâce à la création de logements adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite.
- développer une offre de logements de qualité en favorisant la résorption des situations d'insalubrité, en améliorant le confort thermique des logements et en favorisant, dès que cela s'avère possible, les regroupements d'immeubles.

L'OPAH a pour objet la remise sur le marché, l'amélioration ou l'adaptation de :

- 162 logements locatifs sur trois ans, à usage de résidence principale.
- 72 logements appartenant à des propriétaires occupants sont également concernés par l'OPAH.

Actuellement, 84 logements ont d'ores et déjà été rénovés dans le cadre de cette action. L'animation de l'opération et le suivi des dossiers sont assurés par le centre d'amélioration du logement PACT ARIM de Haute-Loire qui organise régulièrement des permanences dans les mairies des communes membres des Marches du Velay.

Rappel : les aides maximales

Aux propriétaires bailleurs

■ Les aides financières maximales apportées aux propriétaires bailleurs peuvent atteindre 50% du montant des travaux subventionnables. L'ANAH intervient à hauteur de 35 %, Les Marches du Velay de 10 % et la Région de 5 %. Ces aides importantes concernent les logements conventionnés qui sont l'une des priorités du plan de cohésion sociale mis en œuvre par le gouvernement.

Aux propriétaires occupants

■ Les aides financières maximales apportées aux propriétaires occupants peuvent quant à elles atteindre 30% du montant des travaux subventionnables et sont calculées en fonction des ressources. Des aides majorées sont apportées aux projets concernant l'adaptation des logements, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Permanences

| | Beauzac de 10h à 12h | La Chapelle d'A. de 11h à 12h | Monistrol de 14h à 16h | S' Pal de Mons de 10h à 11h 30 | S ^{te} Sigolène de 14h à 16h | Les Villettes de 10h à 11h 30 |
|-------|---------------------------|----------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|--|----------------------------------|
| mars | le 23 | le 9 | les 9 et 23 | le 2 | les 2 et 16 | le 16 |
| avril | le 27 | le 13 | les 13 et 27 | le 6 | les 6 et 20 | le 20 |
| mai | | le 11 | le 11 | le 4 | les 4 et 18 | le 18 |
| juin | Les 1 ^{er} et 29 | le 15 | Les 1 ^{er} et 15 | le 8 | les 8 et 22 | le 22 |

De nouvelles structures

Equipements enfance
jeunesse de proximité

La communauté de communes opte pour des énergies renouvelables...

Dans sa réflexion sur la conception de ses nouveaux équipements, la communauté de communes a souhaité intégrer la question du choix énergétique. Elle a pour ce faire confié à l'association ERE 43 une étude qui permet d'identifier les différents choix énergétiques possibles en vue de limiter la consommation de matières premières non renouvelables telles que le pétrole ou le gaz naturel dont le coût ne cesse de croître aujourd'hui. Cette étude complète les propositions des architectes qui ont, dans leurs projets initiaux, intégré cette notion d'économie d'énergie. Il s'agit notamment de la géothermie pour les projets de Beauzac et de la Chapelle d'Aurec, et du chauffage au bois pour le projet des Villettes. Les économies qui résulteront de ces choix permettront d'amortir, sur une durée inférieure à 15 ans, le surcoût engendré par ces investissements énergétiques spécifiques.

Pôle enfance jeunesse à Beauzac

Ce pôle est à l'étude en partenariat actif avec le centre de loisirs "Cap Évasion", la crèche "Le Royaume des Lutins" et le relais assistantes maternelles "Les 6 Loupiots en marche".

Le cabinet d'architectes, qui a présenté une esquisse réalisée à partir des besoins exprimés, travaille aujourd'hui sur les modifications d'agencement proposées par les associations, la commune et la communauté de communes. L'orientation du bâtiment, la mutualisation des espaces et la qualité des aménagements extérieurs sont particulièrement étudiés, dans le respect du rythme de vie des enfants et des besoins pédagogiques du personnel encadrant. Cet équipement, qui sera construit au lieu dit Vourze, sera proche des équipements sportifs et de loisirs de la commune.

Coût estimatif : 1 349 000 € H.T.

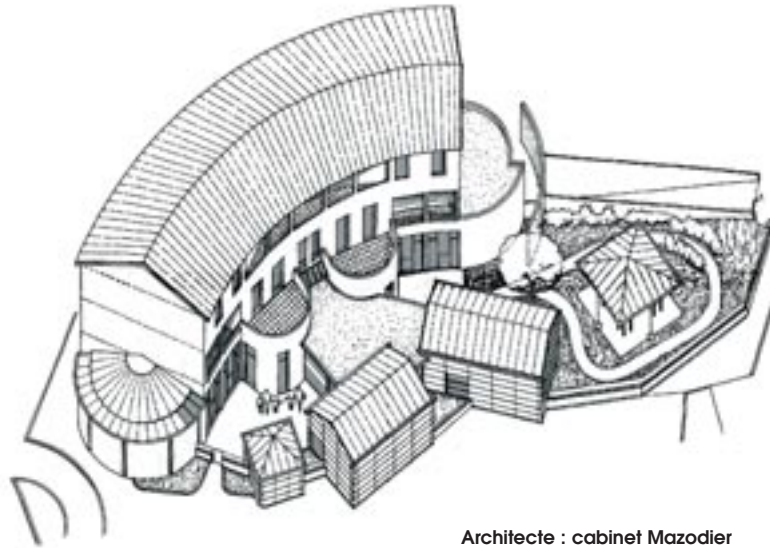


Cabinet d'architectes Magaud & Duverger

L'extension de la crèche à S^{te} Sigolène

Elle fait elle aussi l'objet d'un projet qui consiste à agrandir et réaménager les locaux existants. L'association Toboggan travaille sur les aménagements intérieurs en étroite collaboration avec l'architecte et les services de la communauté de communes.

Coût estimatif : 437 000 € H.T.



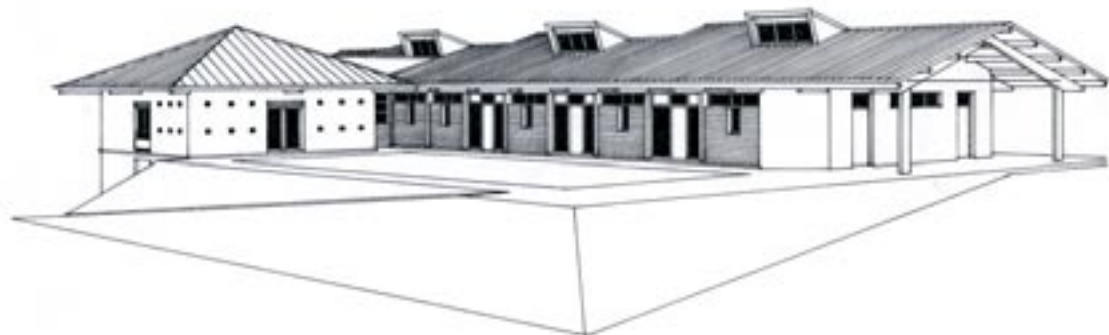
Architecte : cabinet Mazodier

Un centre de loisirs à la Chapelle d'Aurec

Ce futur centre de loisirs, qui abritera également le relais conseil parents assistantes maternelles, sera construit à proximité du stade de football.

Les associations du centre de loisirs et du relais sont parties prenantes dans l'élaboration de ce projet. La proximité de l'école et l'étendue des espaces extérieurs seront des atouts importants dans le fonctionnement de ce nouvel établissement.

Coût estimatif : 740 000 € H.T.



Architecte : cabinet Gaubert

Un centre de loisirs à Monistrol

Une réflexion va prochainement être engagée concernant les locaux du centre de loisirs "Le Beauvoir". En effet, les locaux actuels ne sont plus adaptés en terme de surface et de disponibilité. Aussi, cette étude portera sur la construction d'un bâtiment qui pourrait être implanté tout près de l'espace Beauvoir.

Coût estimatif : 1 100 000 € H.T.



Vue aérienne de l'actuel site de Beauvoir.

Un centre de loisirs aux Villettes

Un autre projet, déjà bien avancé, qui rassemblera au sein d'un même bâtiment une salle polyvalente, le centre de loisirs et le relais assistantes maternelles. Les associations "Oxygène" et "Les 6 Loupiots en marche" participent à cette étude et œuvrent afin d'optimiser la mutualisation et les fonctionnalités de cette réalisation.

Coût estimatif de la partie Centre de Loisirs sans Hébergement : 600 000 € H.T.





Contrat Régional de Développement Durable

La Région Auvergne a adopté un nouveau dispositif d'aide aux collectivités locales. Ainsi, à partir d'indicateurs et de critères qu'il a fixé, le conseil régional a alloué une enveloppe financière au "Pays de la Jeune Loire et ses Rivières". Cette dotation a été répartie selon les mêmes critères entre chacune des communautés qui composent le Pays. Une fraction de 15 % a été prélevée au profit des projets du "Pays".

Dans le cadre de cette nouvelle politique, 5 094 000 euros ont été attribués pour les années 2005 à 2007 à l'ensemble des 6 communautés de communes qui composent le "Pays de la Jeune Loire et ses Rivières". La communauté des "Marches du Velay" dispose pour sa part d'une somme de 926 000 euros qu'elle consacra, dans le respect des objectifs qu'elle s'est fixé, aux domaines de l'économie, de l'enfance et de la jeunesse.

Programme d'actions

Lors d'une réunion qui a eu lieu le 6 juillet dernier, et après concertation, les élus des Marches du Velay ont proposé aux représentants de la Région un programme d'actions susceptibles d'être prises en compte dans ce contrat. Ce programme a été définitivement validé par les instances concernées le 16 janvier dernier.

| | Montant du projet | Montant de la subvention |
|--|-------------------|--------------------------|
| Constitution de réserves foncières | 1 400 000 € | 140 000 € |
| Faisabilité technique et aménagement de zones d'activité | 1 000 000 € | 128 500 € |
| Construction de centres de loisirs à Beauzac, aux Villettes, à la Chapelle d'Aurec et à Monistrol sur Loire | 3 536 000 € | 707 200 € |
| Réhabilitation d'un bâtiment à Monistrol sur Loire pour l'accueil d'un point information jeunesse et de la mission locale jeunes | 261 000 € | 78 300 € |

ACIJA

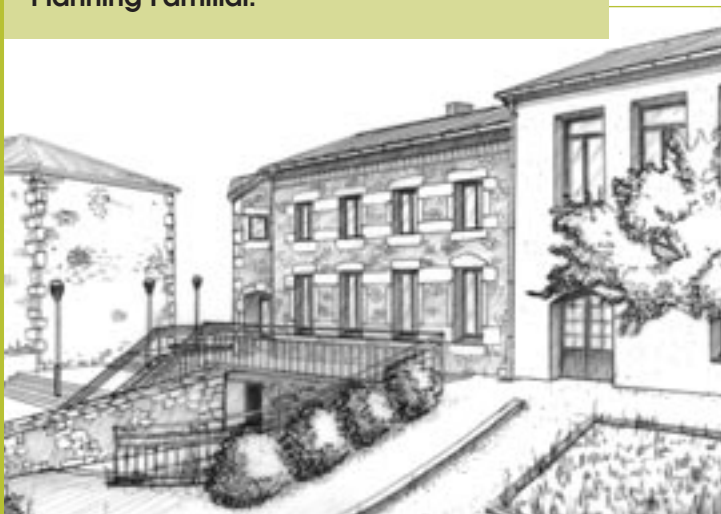
Association Communautaire d'Information Jeunesse et d'Accueil

L'ACIJA est née en septembre 2005. Ses objectifs, sur le territoire des Marches du Velay sont multiples. L'association s'inscrit dans une mission de service public et d'éducation populaire et travaille également au développement d'actions partenariales et de mise en réseau des différents acteurs concernés par l'enfance et la jeunesse. Elle a pour mission d'informer et d'orienter les jeunes vers des structures adaptées à leurs besoins et qui les prendront en charge. Cette association œuvre en partenariat avec les collectivités locales, et avec l'appui des "Marches du Velay" qui souhaite continuer à développer sa mission d'information auprès des jeunes sur son territoire. L'association, dont la gestion se veut démocratique et indépendante est ouverte à tous.

L'association dirige le Point Information Jeunesse, précédemment géré par la M.J.C. de Monistrol sur Loire. Par ailleurs, un Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes (PAEJ) sera opérationnel en avril prochain. À cet effet deux postes à temps partiel seront créés : un poste de psychologue et un poste d'animateur socio-éducatif avec l'aide de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Un Point d'Accueil de la Vie Associative sera également mis en place avec le soutien de la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS).

Un lieu...

Il est important qu'un lieu soit identifié par les jeunes de la communauté de communes pour qu'ils puissent s'y rendre lorsqu'ils ont besoin d'aide. Le siège social de l'ACIJA est actuellement domicilié dans les locaux des "Marches du Velay" en attendant la remise en état de l'ancien bâtiment des Frères à Monistrol. À terme, ce dernier abritera également la permanence de la Mission Locale de la Jeune Loire et ses Rivières, un point d'accueil de la vie associative, une permanence du centre d'information du droit des femmes ainsi qu'une permanence juridique et le Planning Familial.



Architecte : cabinet Varenne

LES MISSIONS DE L'ACIJA

Accueillir...

Il s'agit de mettre à la disposition des jeunes une information diversifiée sur la santé, les formations publiques ou privées, mais aussi sur les recherches et demandes d'emploi.

Orienter...

Dans le cas de situations spécifiques, l'association informera et orientera les jeunes vers les organismes compétents. Elle travaillera également dans le domaine de l'animation et aura en charge de favoriser les relations entre les associations.

Organiser...

Afin de développer les échanges, l'ACIJA mettra en place des activités et des manifestations socio-éducatives de loisirs, culturelles et de prévention.

A qui s'adresser ?

Monistrol

ACIJA - Point Information Jeunesse
M^{me} Angèle SIMONNET. Tél. 04 71 75 47 07

S^e Sigolène

Relais Point Information Jeunesse
M^{me} Arlette BONHOMME. Tél. 04 71 15 08 68

Beauzac

Point Public Multimédia et relais P.I.J.
M. Franck FLORIN. Tél. 04 71 61 47 49

Action Jeunes...

Festimuco 2005

4000 visiteurs !

A l'initiative des "Marches du Velay", et dans le cadre de sa compétence "enfance jeunesse", des rencontres ont été organisées depuis mars 2005. L'objectif était de donner la parole aux jeunes afin qu'ils puissent se prononcer sur les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre ensemble.

La première rencontre, que Beauzac a accueilli sur le site de La Dorlière, a rassemblé une vingtaine de jeunes. Après une dizaine de réunions, plus de soixante dix jeunes formaient l'équipe qui a créé une association culturelle intercommunale baptisée "Lez'arts agités" pour leur permettre de mener à bien leurs projets.

La première idée fédératrice, née des échanges au sein ce groupe, fut la création d'un festival multi-culturel. L'idée était de mettre en avant les activités culturelles auxquelles les jeunes participent mais également la culture à laquelle ils aspirent.



Animations dans les écoles...



Préparatifs...

Cette idée a pris la forme d'un événement au cours duquel se sont entrelacés musique, danse, théâtre, arts plastiques, "land art", couture... En parallèle, et sur le site du festival, des lieux d'information et d'échanges évoquant entre autres la prévention des risques et les actions caritatives, ont été organisés.

Au total et en un week-end, le festival aura généré plus de dix-huit concerts, des représentations de théâtre et de jonglerie, la venue de clowns, des échanges sur la prévention, de nombreuses animations, des dégustations organisées par des producteurs locaux, des expositions d'artisanat... regroupés dans un village éco-citoyen visité par plus de 4000 personnes !

Les jeunes ont du faire preuve d'engagement et d'abnégation pour mener à bien cette première initiative ambitieuse et agitée comme il se doit.

Festimucho



Clowns...



Cracheur de feu...



Musique...



Jonglerie...



Séance de maquillage...

Le personnel

Nouveaux
interlocuteurs

■ Services administratifs



Pascale Gingene

Responsable des marchés publics, Pascale Gingene a rejoint les services administratifs communautaires le 1^{er} octobre dernier. Elle a exercé des fonctions similaires au sein de la direction départementale de l'équipement de la Loire durant de nombreuses années.

■ Services techniques



Philippe Béal

Depuis le 1^{er} février dernier, Philippe Béal est chargé de l'entretien des bâtiments communautaires. Il possède une expérience de conducteur de chantiers dans le bâtiment et de coordinateur technique dans un bureau d'études et de contrôle.

Communauté de Communes
Zone d'activité La Borie - B.P. 70060
43120 Monistrol sur Loire
Tél. 04 71 61 74 34
Fax. 04 71 61 74 38
E mail : accueil@lesmarchesduvelay.fr